

NOTE D'INFORMATION DGAL et AIRVOL INFLUENZA AVIAIRE 09/08/2022

Le niveau de risque vis-à-vis de l'IAHP est depuis le 3 juin classé comme « négligeable » sur tout le territoire métropolitain mais la situation relative à l'influenza aviaire est particulièrement préoccupante en ce début de mois d'août. Outre les nombreux cas dans la faune sauvage sur tout le littoral nord, Normandie et Bretagne, deux cas en élevage ont été confirmés dans la Manche et la Somme.

Considérant que la situation est essentiellement liée à la faune sauvage littorale sédentaire, le niveau de risque ne sera pas modifié. Le niveau de contamination des oiseaux sauvages (principalement des laridés) semble toutefois très élevé. L'enjeu est donc en premier lieu de ne pas introduire le virus dans les élevages comme cela a été malheureusement le cas dans la Manche et dans la Somme, l'origine faune sauvage étant privilégiée avec au moins pour l'un des deux élevages des failles de biosécurité avérées.

Il s'agit ensuite de ne pas diffuser le virus via les pratiques d'élevage et de chasse. Les enquêtes amont/aval effectuées pour ces deux cas n'ont pas mis en évidence à ce stade de diffusion.

La mobilisation de tous les acteurs en lien avec la faune sauvage et l'élevage est primordiale afin de renforcer la surveillance de la mortalité des oiseaux sauvages morts et la surveillance des animaux d'élevage.

Une instruction (en annexe) vient d'être adressée aux services des départements concernés par ces cas dans la faune sauvage afin de mettre en place un certain nombre de mesures visant à détecter précocement l'introduction du virus dans le compartiment élevage et à renforcer la biosécurité dans les élevages et au cours de la chasse.

Par ailleurs, les deux dispositifs d'aides IAHP amont avance volet 2 et IAHP aval avance remboursable ont été publiés sur le site de FranceAgriMer ce jour.

Veillez trouver ci-joint les instructions techniques ainsi que les guides de dépôt pour ces 2 dispositifs.

- Dispositif avance éleveurs vague 2 (zone OUEST et SUD OUEST QUERCY PERIGORD) : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE/H5N1-2021-22-Avance-eleveurs-Vague-2>
-
- Dispositif aval avance remboursable : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE/H5N1-Entreprises-de-l-aval-avance-remboursable>

Les téléservices seront ouverts du 9 août à 14H au 9 septembre à 14H.